



*Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire  
administrative  
**CA/190**

Le 3 mai 2010

## **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications**

**Objet:** Séminaire mondial des radiocommunications  
(Genève, 6-10 décembre 2010)

1 J'ai l'honneur de vous rappeler que le Bureau des radiocommunications organise, tous les deux ans, au siège de l'UIT à Genève, un séminaire qui porte sur l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites et, en particulier, sur l'application des dispositions du Règlement des radiocommunications de l'UIT.

2 Le Bureau des radiocommunications a le plaisir de vous annoncer que le prochain séminaire mondial des radiocommunications aura lieu à Genève, au siège de l'UIT, du 6 au 10 décembre 2010.

3 Compte tenu de l'expérience acquise avec les précédents séminaires mondiaux des radiocommunications, et comme on peut le voir à la lecture du programme joint en Annexe 1, l'édition 2010 sera organisée un peu différemment. Les deux premiers jours seront en effet consacrés à l'examen des questions de gestion internationale des fréquences et de normalisation des radiocommunications pour les services de Terre et les services spatiaux, y compris les activités connexes des commissions d'études de l'UIT-R, le reste de la semaine des ateliers auront lieu dans différentes salles, permettant aux participants d'établir leur propre emploi du temps et d'assister en alternance, en fonction de leurs intérêts, aux exposés et aux ateliers sur les services de Terre et les services spatiaux. Ces ateliers leur permettront de se familiariser directement avec les procédures de notification de l'UIT et avec un certain nombre de logiciels et de publications électroniques que le Bureau des radiocommunications met à la disposition des Administrations des Etats Membres et des Membres du Secteur des radiocommunications.\*

---

\* Pour les besoins de la formation, les participants sont invités à apporter des extraits des fichiers de fréquences de leur pays afin de pouvoir les comparer avec le Fichier de référence international des fréquences. De l'avis du Bureau, cela facilitera la formation des représentants des administrations qui pourront ainsi se familiariser avec le nouveau format de données concernant les stations de radiocommunication. Par ailleurs, les participants pourront soumettre des fiches de notification en vue de leur traitement officiel par le Bureau, à condition que leur administration nationale les y ait dûment autorisés par écrit.

4 Un service d'interprétation simultanée sera assuré dans les six langues officielles de l'UIT (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) pour les exposés et les discussions. Les ateliers se tiendront en groupes distincts, en fonction des langues et des installations disponibles.

5 Un programme détaillé du séminaire et de ses composantes, avec indication des salles, pourra être consulté sur le site web du BR à <http://www.itu.int/itu-r/go/wrs-10> et sera tenu à jour au fur et à mesure que des informations nouvelles ou modifiées deviendront disponibles.

6 On notera que le séminaire sera un séminaire "sans papier", c'est-à-dire que les documents s'y rapportant seront postés sur le site web. **Etant donné la charge de travail prévue au cours des ateliers, les participants sont invités à apporter leur ordinateur portable.** A titre exceptionnel, le secrétariat du BR pourra mettre à la disposition de participants, pendant la durée du séminaire, un nombre limité d'ordinateurs portables pour lesquels le versement d'une caution sera demandé.

7 Les administrations des Etats Membres ainsi que les Membres du Secteur des radiocommunications sont invités à assister au séminaire. Les inscriptions débuteront le 1er septembre 2010 et se feront via le système d'inscription en ligne (EDRS) situé sur le site web de l'UIT-R consacré à l'inscription des délégués et à l'information des Membres, à <http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/en>.

Qu'il nous soit permis de rappeler que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre (4) semaines avant le début de toute réunion** à la représentation (ambassade ou consulat) de la Suisse auprès du pays respectif ou, à défaut, de celle la plus proche du pays de départ. **Il convient d'observer que les délégués représentant un Etat Membre de l'UIT ou un Membre de Secteur peuvent demander une aide en ligne pour l'obtention de leur visa en adressant leur demande de participation, via le point focal désigné (DFP), à l'entité concernée.** Pour les inscriptions de ce type, le DFP devrait procéder à l'inscription du délégué via le système en ligne. La liste des points focaux désignés peut être consultée sur le site web mentionné précédemment. Les Etats Membres/Membres de Secteur désirant modifier le DFP indiqué sont priés de remplir et de renvoyer l'Annexe 2 (voir ci-après).

Les inscriptions commenceront à 8 heures le premier jour du séminaire et se feront à l'entrée du **Bâtiment Montbrillant**. Il est rappelé aux participants qu'ils devront présenter la confirmation de leur inscription qui leur aura été envoyée par courrier électronique, et fournir une identification photo pour recevoir leur badge.

Pour de plus amples informations, prière de prendre contact avec l'Unité d'inscription des délégués à [ITU-Registrations@itu.int](mailto:ITU-Registrations@itu.int).

8 Les frais de voyage et d'hébergement des participants à Genève sont à la charge des administrations/organisations concernées. Un certain nombre d'hôtels de Genève et des environs ont accepté d'accorder des tarifs préférentiels aux délégués participant aux conférences et réunions de l'UIT. Vous en trouverez la liste ainsi que les dispositions à prendre pour les réservations sur le site web de l'UIT (voir <http://www.itu.int/travel/>). Les réservations doivent être faites par les délégués à leur nom, sans passer par l'intermédiaire d'une agence de voyages ou d'une compagnie aérienne. Les réservations sont à envoyer directement à l'hôtel par lettre ou télécopie

9 Compte tenu des difficultés auxquelles doivent faire face les pays à faible revenu, l'UIT offrira une bourse par pays éligible, la priorité étant accordée aux demandes émanant des pays les moins avancés (PMA). Les demandes de bourse doivent être soumises avant le **30 octobre 2010** à l'aide du formulaire joint à l'**Annexe 3** (voir également sur le site de l'UIT à : <http://www.itu.int/ITU-R/go/wrs-10>). L'hébergement sera organisé et payé par L'UIT.

10 La participation au séminaire est gratuite pour les Etats Membres et les Membres du Secteur des radiocommunications. Cependant, en application des décisions prises par le Conseil de l'UIT, une participation de 1 000 CHF sera demandée aux non-membres, ce montant devra être versé au moment de l'inscription.

11 Le séminaire commencera à 9 h 30 le 6 décembre 2010; l'inscription sera possible dès 8 h 00. Les précisions relatives aux salles de réunion seront indiquées sur les écrans placés aux entrées du siège de l'UIT.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes: 3**

**Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## Annexe 1

### PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

Genève, 6-10 décembre 2010

<b>Lundi 6 décembre (CICG)</b>	<b>Mardi 7 décembre (CICG)</b>	<b>Mercredi 8 décembre (UIT)</b>		<b>Jeudi 9 décembre (UIT)</b>		<b>Vendredi 10 décembre (UIT)</b>	
<p>Ouverture</p> <p>Généralités</p> <p>UIT-R, RRB</p> <p>Processus de la CMR</p>	<p>Questions de réglementation des radiocommunications</p> <p>Examen général des procédures – Services spatiaux – Services de Terre</p>	<p>Services spatiaux</p> <p>Atelier</p>	<p>Services de Terre</p> <p>Atelier</p>	<p>Services spatiaux</p> <p>Atelier</p>	<p>Services de Terre</p> <p>Atelier</p>	<p>Services spatiaux</p> <p>Atelier</p>	<p>Services de Terre</p> <p>Atelier</p>
<p>Questions relevant des commissions d'études</p> <p>Généralités</p> <p>Sujets spécifiques (par exemple, questions de la normalisation des radiocommunications)</p>	<p>Questions de réglementation des radiocommunications</p> <p>Publications et systèmes du BR (Préface, BR-IFIC, bases de données, etc.)</p> <p>Présentation générale des ateliers – Services spatiaux – Services de Terre</p>	<p>Services spatiaux</p> <p>Atelier</p>	<p>Services de Terre</p> <p>Atelier</p>	<p>Services spatiaux</p> <p>Atelier</p>	<p>Services de Terre</p> <p>Atelier</p>	<p>Services spatiaux</p> <p>Atelier</p>	<p>Services de Terre</p> <p>Atelier</p>



ANNEXE 3

	<b>SEMINAIRE MONDIAL DES RADIOCOMMUNICATIONS</b> <b>Genève, 6-10 décembre 2010</b>	
---	---	---

**Veillez retourner a:**

**PBA – UIT/BDT**  
**Genève (Suisse)**

**C.élec: bdtfellowships@itu.int**  
**Tel: +41 22 730 5487 / 5095**  
**Fax: +41 22 730 5778**

<b>Demande de bourse à soumettre avant le 30 octobre 2010</b>
---

Les candidatures féminines sont  
encouragées

Pays _____ Administration / Organisation _____	
Nom de famille Mme/Mlle/M _____ Prénom _____	
Titre _____	
Adresse professionnelle _____ _____	
Tel.: _____	Fax: _____ E-Mail _____
<b>INFORMATION PASSEPORT :</b>	
Date de naissance _____	
Nationalité _____	Numéro du passeport _____
Date d'émission _____	A (lieu) _____ Date d'échéance _____
<b>CONDITIONS : Les bourses sont accordées aux conditions suivantes :</b>	
1. Une bourse par pays éligible.	
2. Un billet d'avion aller/retour en classe économique par l'itinéraire le plus direct et le plus économique	
3. Une indemnité journalière destinée à couvrir les frais d'hébergement / repas / dépenses diverses	
4. Les participants titulaires d'une bourse doivent impérativement être présents dès le début et jusqu'à la fin de la réunion.	
Signature du candidat _____	Date _____
<b>AFIN DE VALIDER CETTE DEMANDE DE BOURSE, LE NOM ET LA SIGNATURE DU FONCTIONNAIRE CHARGE D'AUTHENTIFIER LA DEMANDE DU CANDIDAT DOIVENT ÊTRE MENTIONNES CI-DESSOUS AVEC LE CACHET OFFICIEL DU GOUVERNEMENT.</b>	
Signature: _____	Date: _____

